

5 • Passé dans les minima sociaux

L'analyse rétrospective des trajectoires individuelles des bénéficiaires des principales prestations de solidarité concernant des personnes d'âge actif (RSA socle non majoré, RSA socle majoré, ASS et AAH, mais aussi RSA activité seul) permet d'identifier et mieux comprendre les phénomènes de récurrence et de persistance dans les minima sociaux.

Les bénéficiaires du RSA socle, non majoré ou majoré, et de l'ASS au 31 décembre 2009 ont passé, en moyenne, 3 à 4 ans dans les minima sociaux de 2001 à 2008 et ceux de l'AAH plus de 6 ans. Les bénéficiaires du RSA activité seul, qui ne relèvent pas des minima sociaux, n'y ont passé qu'un ou deux ans. La majorité des bénéficiaires de ces dispositifs au 31 décembre 2009 déjà présents dans les minima sociaux en 2008 ou en 2001 percevaient la même prestation.

Une présence antérieure dans les minima sociaux assez proche pour le RSA socle, non majoré ou majoré, et pour l'ASS...

L'échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux (ENIAMS)¹ permet de reconstituer la présence passée des allocataires d'âge actif dans les principaux minima sociaux, de même qu'il permet d'observer leurs taux de sortie des dispositifs (cf. fiche 4). La répartition des bénéficiaires du RSA socle non majoré, du RSA socle majoré – qui se substituent respectivement au RMI et à l'API – et de l'ASS au 31 décembre 2009 selon leur temps de présence dans les minima sociaux de 2001 à 2008, est assez similaire (tableau 1).

- Un bénéficiaire sur quatre n'a jamais perçu de minimum social (RMI, API, ASS, AAH) durant cette période.
- Entre 12 et 16 % de ces bénéficiaires en ont perçu une seule fois de 2001 à 2008.
- Les proportions de bénéficiaires présents dans ces dispositifs de 4 à 7 ans sont les plus faibles et assez proches : elles sont comprises entre 5 et 8 %.
- Un bénéficiaire sur huit a perçu un minimum social chaque année depuis 2001. Cette part assez importante de bénéficiaires durablement « ancrés » dans les minima sociaux est probablement liée aux difficultés sociales ou de santé plus durables des personnes concernées.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires du RSA socle non majoré, du RSA socle majoré et de l'ASS au 31 décembre 2009 ont passé, en moyenne, entre 3 et 4 ans dans les minima sociaux de 2001 à 2008.

... nettement plus longue pour l'AAH, mais réduite pour le RSA activité seul qui complète de faibles revenus d'activité

Il en va différemment pour les bénéficiaires de l'AAH et du RSA activité seul. Les bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2009 ont ainsi passé plus de 6 ans en moyenne dans les minima sociaux de 2001 à 2008. En revanche, les bénéficiaires du RSA activité seul – qui n'est pas à proprement parlé un minimum social – au 31 décembre 2009 n'y sont restés qu'un ou deux ans en moyenne.

Ainsi, plus de la moitié des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2009 ont perçu un minimum social chaque année de 2001 à 2008. Ils ne sont que 4 % à n'avoir jamais perçu, ou seulement ponctuellement, de minimum social par le passé.

À l'inverse, 53 % des bénéficiaires du RSA activité seul au 31 décembre 2009 n'ont jamais perçu de minimum social de 2001 à 2008, en lien avec leur profil particulier. Seuls 2 % de ces bénéficiaires en ont perçu un chaque année, leur proportion diminuant avec le nombre d'années passées dans les minima sociaux.

La proportion de bénéficiaires des principales prestations de solidarité au 31 décembre 2009 déjà présents dans les minima sociaux par le passé est d'autant moins forte que l'antériorité dans les minima sociaux est importante (graphique 1). Pour les bénéficiaires de l'AAH, cette part reste cependant d'un niveau bien plus élevé que pour les autres prestations.

1. Panel constitué par la DREES par rapprochement de données individuelles de la CNAF, de la MSA et de Pôle emploi. À pas annuel, l'ENIAMS permet de comparer les situations des personnes au 31 décembre de chaque année. En revanche, il n'appréhende pas les entrées-sorties des minima sociaux qui se seraient produites dans l'année, sous-estimant ainsi le poids des trajectoires avec un temps de présence très court dans les dispositifs.

TABLEAU 1 • Répartition des bénéficiaires d'âge actif présents dans un dispositif au 31 décembre 2009 selon le nombre de fois où ils ont perçu un minimum social de 2001 à 2008

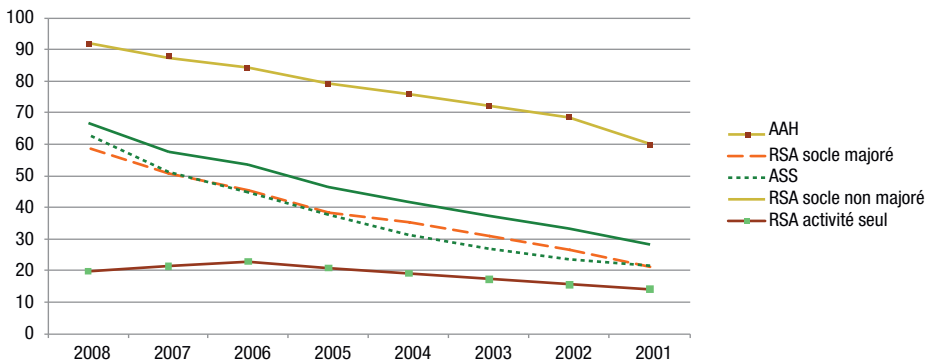
	RSA socle non majoré	RSA socle majoré	ASS	AAH	RSA activité seul
0	19,4	23,9	26,5	4,2	52,9
1	12,3	14,0	16,1	4,1	13,4
2	10,6	12,3	11,6	4,7	9,2
3	10,5	11,2	9,1	5,9	6,8
4	8,2	7,6	7,3	4,7	5,0
5	7,3	7,2	5,6	5,4	4,1
6	7,2	7,0	4,8	6,6	3,5
7	8,8	7,4	5,0	12,9	2,9
8	15,8	9,4	14,1	51,6	2,2
Nombre moyen d'années passées dans les minima sociaux de 2001 à 2008	3,7	3,1	3,0	6,2	1,5

Lecture • Parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2009, 19,4 % n'avaient encore jamais perçu un minimum social (RMI, API, ASS, AAH) de 2001 à 2008. Parallèlement, 12,3 % d'entre eux avaient perçu un minimum social exactement une fois entre 2001 et 2008 et 15,8 % en ont bénéficié chaque année. En moyenne, les bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2009 ont perçu presque 4 fois un minimum social de 2001 à 2008.

Champ • France entière – situations examinées au 31 décembre de chaque année.

Sources • DREES (ENIAMS) – n'ont été prises en compte que les personnes âgées de plus de 24 ans au 31 décembre 2009, de sorte que les bénéficiaires suivis aient bien au moins 16 ans en 2001 (âge minimum pour faire partie de l'échantillon).

GRAPHIQUE 1 • Évolution du nombre de bénéficiaires des principaux dispositifs au 31 décembre 2009 présents par le passé dans les minima sociaux



Lecture • Parmi les allocataires de l'AAH présents au 31 décembre 2009, 92 % d'entre eux bénéficiaient d'un minimum social (RMI, API, ASS, AAH) au 31 décembre 2008 et 60 % en bénéficiaient au 31 décembre 2001. Parallèlement, 67 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré, 63 % des bénéficiaires de l'ASS et 59 % des bénéficiaires du RSA socle majoré au 31 décembre 2009 percevaient un minimum social au 31 décembre 2008. En revanche, ils ne sont que 20 % de bénéficiaires du RSA activité seul au 31 décembre 2009 à avoir touché un minimum social au 31 décembre 2008.

Champ • France entière – effectifs au 31 décembre de chaque année.

Sources • DREES (ENIAMS) – n'ont été prises en compte que les personnes âgées de plus de 24 ans au 31 décembre 2009.

Une relative continuité des parcours passés dans les minima sociaux

L'analyse détaillée des effectifs des personnes présentes par le passé dans les minima sociaux, permet d'obtenir une répartition de ces bénéficiaires suivant la prestation perçue à l'époque (graphique 2).

Le RSA socle s'inscrit dans la continuité du RMI et de l'API, la plupart de leurs bénéficiaires ayant automatiquement basculé au RSA dès sa mise en place².

La plupart des bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2009, lorsqu'ils ont été présents par le passé dans les minima sociaux, percevaient antérieurement le RMI : c'est le cas de 93 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré qui percevaient un minimum social fin 2008 (respectivement 83 % fin 2001)³. Très peu percevaient l'API ou l'ASS par le passé : respectivement 5 % et 2 % en 2008 et le double en 2001. Quasiment aucun bénéficiaire du RSA socle non majoré en 2009 n'avait perçu l'AAH auparavant.

Parmi les bénéficiaires du RSA socle majoré au 31 décembre 2009 présents un an auparavant dans les minima sociaux, 67 % percevaient l'API, tandis que 30 % étaient au RMI. Comme l'API est versée pour une durée limitée, parmi les personnes déjà présentes dans les minima sociaux en 2001 (moins d'un quart de la population), 43 % étaient allocataires de l'API, alors que 51 % étaient au RMI. Les proportions d'anciens bénéficiaires de l'ASS ou de l'AAH restent en revanche très faibles : de 1 à 3 % bénéficiaient de l'AAH et à peine plus de l'ASS en 2008 ou en 2001.

Contrairement au RSA socle, le RSA activité s'adresse à une population plus large que celle du RMI et de l'API (cf. fiche 6). Néanmoins les bénéficiaires du RSA activité seul

au 31 décembre 2009 déjà présents en 2008 dans les minima sociaux percevaient très majoritairement le RMI, avec 84 % de bénéficiaires. Parmi les personnes présentes en 2001, 70 % étaient également au RMI. Les allocataires de l'API et de l'ASS parmi ces bénéficiaires du RSA activité seul présents par le passé dans les minima sociaux représentent quant à eux en 2008 respectivement 8 % et 7 % de bénéficiaires. En revanche, les allocataires de l'API sont en proportion légèrement plus nombreux que ceux de l'ASS en 2001 (respectivement 16 % et 12 %). Enfin, la part d'anciens bénéficiaires de l'AAH est très faible en 2008 comme en 2001 (de 1 à 2 %).

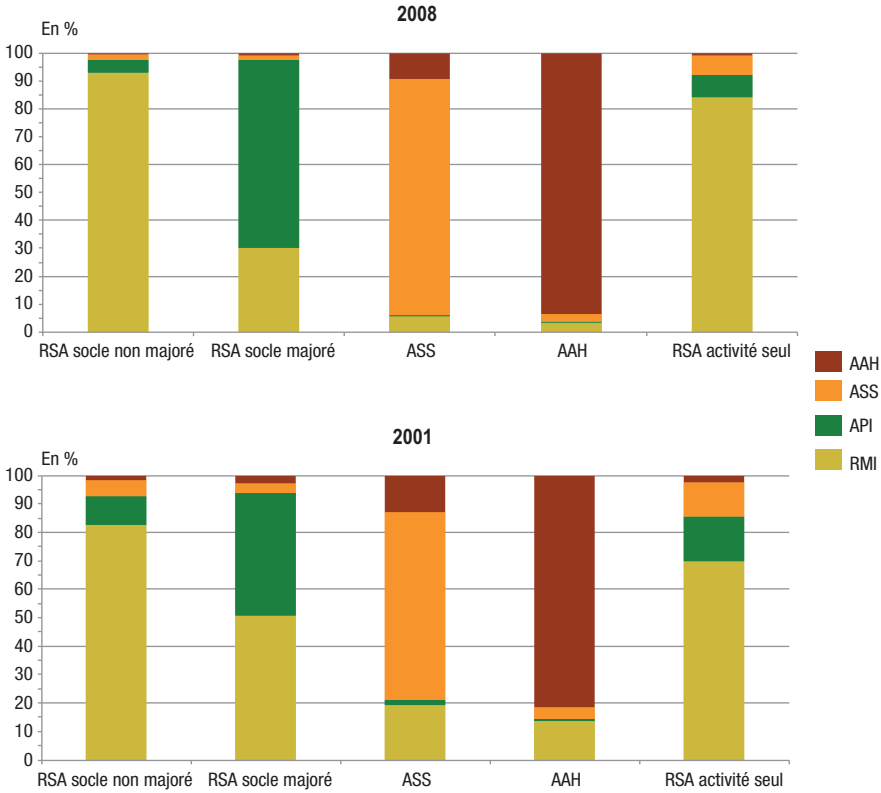
Parmi les bénéficiaires de l'ASS au 31 décembre 2009 présents par le passé dans les minima sociaux, nombreux sont ceux qui percevaient déjà l'ASS : 87 % des bénéficiaires présents en 2008 et 66 % de ceux présents en 2001. Les proportions de bénéficiaires qui étaient au RMI ou qui percevaient l'AAH en 2008 sont quant à elles similaires, avec 6 à 7 % de bénéficiaires dans chaque dispositif. En 2001, les bénéficiaires du RMI étaient proportionnellement un peu plus nombreux (19 %) que ceux de l'AAH (13 %). En revanche, les allocataires de l'API sont très peu représentés (moins de 2 %).

Enfin, la plupart des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2009 présents en 2008 et en 2001 dans les minima sociaux percevaient alors déjà l'AAH : 94 % des bénéficiaires en 2008 et 82 % en 2001. 4 % de bénéficiaires se trouvaient au RMI et 2 % percevaient l'ASS parmi les personnes présentes en 2008 (respectivement 14 % et 4 % en 2001). Il n'y a quasiment aucun ancien allocataire de l'API parmi les bénéficiaires de l'AAH. ■

2. Périgord A., Donné S. et Mathieu F., 2010, « Les bénéficiaires du RSA fin juin 2010 », *Études et Résultats*, n° 744, DREES et CNAF, novembre.

3. Rappelons que seuls 29 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré étaient présents dans les minima sociaux fin 2001, contre 67 % fin 2008 (graphique 1).

GRAPHIQUE 2 • Répartition des bénéficiaires d'âge actif des différents dispositifs au 31 décembre 2009 présents dans les minima sociaux en 2008 et en 2001 selon la prestation de solidarité perçue



Lecture • Parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2009 présents dans les minima sociaux au 31 décembre 2008, 93 % percevaient le RMI, tandis que 5 % bénéficiaient de l'API, 2 % de l'ASS et très peu de l'AAH. À titre de comparaison, parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré déjà présents au 31 décembre 2001, 83 % bénéficiaient du RMI, alors que 10 % percevaient l'API, 6 % l'ASS et 1 % l'AAH.

Champ • France entière – effectifs au 31 décembre de chaque année.

Sources • DREES (ENIAMS) – n'ont été prises en compte que les personnes âgées de plus de 24 ans au 31 décembre 2009.